

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 82 (2020)

Artikel: D'un premier coup de pioche à l'autre
Autor: Good, Martin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1048317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUOI DE NEUF?

D'UN PREMIER COUP DE PIOCHE À L'AUTRE

L'évolution des bâtiments de la BCU durant les deux premières décennies du XXI^e siècle

PAR MARTIN GOOD

Le XXI^e siècle a bien commencé pour la BCU¹ : en 2001, le Grand Conseil fribourgeois a donné une sorte de premier coup de pioche en ratifiant le principe et le cadre d'un agrandissement et d'une restructuration de son bâtiment, mieux connu sous le terme d'extension. Le second aura lieu en 2020, peu après la parution de cet article, à l'occasion du début des grands travaux. Pour la BCU, ces deux décennies ont été marquées notamment par l'avènement du numérique, les développements parfois tumultueux des réseaux de bibliothèques et l'acquisition de donations importantes. Toutefois, la préoccupation principale pour tous les acteurs et spectateurs était l'extension du bâtiment, qui a trouvé un large écho dans la presse. L'ambition de cette contribution est de retracer les annales de l'extension entre ces deux événements clés².

L'idée d'une extension de la BCU remonte aux années 1980 et a été inscrite une première fois au programme gouvernemental 1987-1991, ce qui a débouché sur plusieurs études. Depuis, les objectifs sont restés globalement identiques. Pour ne citer que les principaux : la création d'un libre accès, l'augmentation et la diversification des places d'étude, l'agrandissement des capacités de stockage, l'amélioration des conditions de conservation et l'adaptation des structures au monde numérique. En 2001, le Grand Conseil a ratifié une approche en trois étapes :

¹ Le sigle «BCU» pour Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg peut désigner :

- Le bâtiment de la rue Joseph-Piller 2 (BCU-Centrale). C'est essentiellement dans ce sens que l'abréviation est utilisée dans cette contribution.

- L'institution culturelle dans son ensemble, y compris les locaux extérieurs (BCU-Beau-regard, BCU-Polytype, BCU-Romont).

- Le système bibliothéconomique qui englobe les bibliothèques décentralisées sises à l'Université.

² Directeur de la BCU de 2002 à 2020.

- L'aménagement d'un espace de stockage pour pallier l'absence de place pour les nouvelles acquisitions.
- La construction d'un nouveau bâtiment à la rue Saint-Michel 4 et 6.
- Le réaménagement des locaux de la BCU-Centrale.

Les étapes 2 et 3 ont par la suite été fusionnées en un seul projet.

Il a ainsi été établi que la BCU allait s'agrandir sur son site actuel. La variante prévoyant un emplacement différent, doté d'un potentiel d'extension plus important, a été écartée. Trouver une nouvelle affectation pour le prestigieux bâtiment historique de la BCU s'est avéré impossible, et une démolition du joyau architectural n'entrait évidemment pas en ligne de compte. Enfin, la proximité avec l'Université Miséricorde et d'autres écoles ainsi que l'importance de la bibliothèque dans la vie sociale et culturelle de la ville ont joué un rôle déterminant. Le terrain sis aux numéros 4 et 6 de la rue Saint-Michel (889 m²) s'est imposé pour accueillir l'extension.

La première étape, l'aménagement d'un dépôt pour 600'000 livres dans des locaux loués à la Caisse de pension du personnel de l'État à la rue de la Carrière 22 (appelé BCU-Beauregard), a été rapidement réalisée, et l'inauguration a eu lieu le 26 novembre 2002. Cette bouffée d'oxygène a permis de libérer la place nécessaire jusqu'à la réalisation de l'extension, mais également d'aménager les locaux pour la réserve des imprimés anciens, forte de 200'000 ouvrages.

Après les études de faisabilité, les objectifs de l'extension et un programme des locaux ont été fixés. Le périmètre du projet englobait aussi le sous-sol du jardin de l'Albertinum et la construction d'une nouvelle bibliothèque pour les Pères Dominicains y habitant, ainsi que l'aménagement urbanistique de la zone allant de ce bâtiment jusqu'à la Rue Joseph-Piller. Le 3 février 2009, le Conseil d'État a approuvé le programme des locaux et a chargé le Service des bâtiments d'organiser un concours d'architecture, qui a été lancé en octobre 2009. 66 projets ont été reçus. Le 3 mars 2010, le jury a décerné le premier prix au bureau lausannois «Butikofer de Oliveira Vernay» et a recommandé la réalisation de son projet «Jardins cultivés».

En vue du concours d'architecture, l'Université de Fribourg et la BCU ont convenu de viser une intégration des trois bibliothèques de langues et littératures ainsi que celle de musicologie, afin de créer un centre d'excellence dans ces domaines. Malgré l'importante diminution du périmètre intervenue en 2013, cet objectif n'a jamais été remis en question et est en bonne voie de concrétisation.

La réalisation du projet «Jardins cultivés» presupposait une entente avec les propriétaires (la Société Saint-Pie V SA) quant à l'utilisation du sous-sol ou l'achat du jardin de l'Albertinum. Malgré de longues négociations, un tel accord n'a pas été trouvé, et le Conseil d'État a décidé le 13 mars 2013 de renoncer à cette acquisition et à la réalisation du projet tel qu'il avait été conçu. En même temps, le Conseil d'État a mandaté les services concernés de revoir le programme d'extension en prenant comme base de travail le projet lauréat du concours et en limitant l'extension à la parcelle propriété de l'État, rue Saint-Michel 4 et 6. Malgré des interrogations issues du Grand Conseil, le Conseil d'État n'est pas revenu sur sa décision. Les architectes lauréats du concours ont accepté de mener une nouvelle étude de faisabilité. Si le but du concours était de réaliser un programme défini, il s'agissait, cette fois, de faire un usage optimal des volumes disponibles, en réalisant au maximum les objectifs initiaux, quitte à les réduire au niveau quantitatif. Il était toutefois évident que les capacités de stockage ne pourraient pas être réalisées dans ce cadre, et qu'il faudrait les trouver à l'extérieur de la ville : soit une solution locale, soit l'adhésion au projet de stockage collaboratif intercantonal piloté par la *Zentral- und Hochschulbibliothek Luzern*. Sur la base des nouvelles propositions des architectes et d'un projet de message, le Conseil d'État a décidé le 8 avril 2014 de transmettre le message pour l'octroi d'un crédit d'étude au Grand Conseil, qui a accepté la demande à une large majorité. En dépit de l'appel de plusieurs députés, les négociations avec les propriétaires du jardin visant à réaliser le premier projet n'ont pas repris. Le résultat de l'étude de détail a été présenté au public à partir du mois d'octobre 2017 : un bâtiment répondant largement au cahier des charges initial et devisé à 79 millions de francs (dont 15 millions de subventions fédérales à titre d'aide aux universités et les 4 millions mentionnés pour le crédit d'étude). Afin de promouvoir le projet dans la perspective de la votation populaire, la BCU a lancé une intense communication pour faire connaître ses activités et missions patrimoniales. Dans la même visée, l'association des Amis de la BCU a vu le jour le 12 juin 2017 sous la présidence de Simone de Reyff, ainsi qu'un comité de soutien, parrainé par Dominique de Buman.

Le 6 février 2018, le Grand Conseil fribourgeois a approuvé le crédit d'engagement de 60 millions de francs. Le projet n'a quasiment pas rencontré d'opposition : 101 voix favorables, 4 contraires et une abstention. Lors du référendum obligatoire du 10 juin 2018, 81% des votants l'ont plébiscité.



Les anciens magasins de la BCU après l'évacuation des livres. © Yves Eigenmann.

Les attraits de la nouvelle infrastructure, mais également les nombreuses difficultés liées au bâtiment vieillissant ont été largement médiatisés ; les problèmes de stabilité des anciens magasins notamment, et les images des plafonds établis ont sans doute eu un certain effet.

Quant aux capacités d'archivage à l'extérieur, l'État a pris l'option de réaliser une infrastructure de stockage commune pour toutes ses institutions culturelles, appelée SIC (pour

centre de stockage interinstitutionnel cantonal). Il était prévu de réaliser et d'utiliser cette infrastructure avant le début du chantier, qui presupposait une évacuation complète du bâtiment de la BCU. Dans un premier temps, les autorités cantonales ont envisagé à cette fin d'acquérir le bâtiment de l'entreprise de reliure industrielle Schumacher à Schmitten ; le crédit pour l'acquisition et la transformation a été voté par le Grand Conseil le 7.9.2016. Il était aussi prévu qu'une partie du personnel de la BCU travaillerait dans ce bâtiment durant les travaux d'extension. Quand le risque d'un dépassement important de ce crédit s'est dessiné, le Conseil d'État a renoncé à l'acquisition de ce bâtiment. Un projet alternatif – qui aurait permis d'évacuer le bâtiment de la BCU à l'hiver 2019-2020 – prévoyait une implantation à Domdidier. Un appel d'offres public a été lancé, et le Grand Conseil a été saisi pour un crédit de 31,6 millions de francs. À la suite de l'annonce de l'entreprise Wago, qui occupait déjà le terrain adjacent, de son intérêt pour le périmètre en question afin d'y créer une extension et un nombre important de places de travail, le Conseil d'État a finalement abandonné ce projet en octobre 2018. Au mois de septembre 2019, le Conseil d'État a opté pour un terrain appartenant à l'État dans la zone industrielle de Givisiez afin d'y bâtir le SIC ; cette infrastructure pourra être disponible en 2023. Toutefois, ce délai n'était pas compatible avec l'ouverture prévue du chantier en 2020. De plus, l'état préoccupant des anciens magasins nécessitait un allègement de cette partie du bâtiment ; l'ingénieur civil mandaté du suivi a enjoint que la moitié des livres soit évacuée jusqu'à fin juin 2020. Dans cette situation, le Conseil d'État a mis temporairement à disposition de la BCU deux halles à Romont, anciennement utilisées par l'entreprise Tetra Pak et acquises par l'État, qui peuvent accueillir l'essentiel des fonds jusqu'à l'ouverture du SIC.

Durant le chantier, probablement jusqu'à la fin 2024, la BCU fonctionnera provisoirement sur deux sites en ville de Fribourg qui sont en cours d'aménagement : la BCU-Beauregard susmentionnée accueillera les services au public et les collections patrimoniales. Des locaux loués dans un bâtiment de l'entreprise Polytype à la Route de la Glâne 26 seront à disposition pour les services relevant du *back office* (BCU-Polytype).

Tous les fonds ainsi que l'ensemble du mobilier et tous les outils doivent être déménagés pour permettre le démarrage du chantier de la nouvelle BCU au début novembre 2020, opération actuellement en cours. Voici une présentation simplifiée de ce qui est peut-être le plus grand déménagement de l'histoire du canton :

- BCU-Romont : 2 halles d'une surface au sol de 3'000 m²; stockage dense en double hauteur; capacité pour 60 km linéaires; 2 millions de volumes à déménager, soit 3'500 tonnes; 1'000 trajets Fribourg-



Modèle de la BCU après la transformation 1970-1975. Image réalisée par le Service des biens culturels du canton de Fribourg.

Romont-retour (6 camions par jour); déménagements principaux de janvier à octobre 2020, y compris une interruption en mars et avril 2020 due à la pandémie Covid-19.

- BCU-Beauregard : surface au sol de 4'000 m², dont la moitié pour les services au public (y compris 193 places d'études ainsi que la médiathèque) et pour 40 places de travail pour le personnel. L'autre moitié sera utilisée pour le stockage de 250'000 livres précieux et pour les fonds qui constitueront le futur libre accès. 200 trajets de camion pour les déménagements en juillet et août 2020.



Maquette du projet *Jardins cultivés*. © Bureau Butikofer de Oliveira Vernay, Lausanne.

- BCU-Polytype : surface au sol de 1'200 m² pour les bureaux et ateliers pour 70 personnes. 100 trajets de camion durant les déménagements prévus en septembre 2020.

Entre sa première mention dans un plan gouvernemental et son inauguration, le projet d'extension de la BCU aura duré quelque quatre décennies. Les deux projets qui lui ressemblent à maints égards – ceux de la *Zentral- und Hochschulbibliothek Luzern* et de la

Zentralbibliothek Zürich – ont connu des sorts comparables. Les bâtiments emblématiques et leur rôle dans la société en valent la peine. Mais de telles durées, avec toutes les ressources qu'elles nécessitent, sont-elles vraiment une fatalité ? La rapidité de réalisation de l'emblématique premier bâtiment de la BCU, avec des moyens techniques bien plus modestes, est un contre-exemple qui force l'admiration. En voici quelques dates clés :

- 11 janvier 1905 : présentation du projet de faisabilité.
- 2 juillet 1905 – 19 décembre 1906 : concours d'architecture international, séances du jury.
- 10 mai 1907 : ratification par le Grand Conseil des plans définitifs et du devis.
- 8 novembre 1909 : ouverture du bureau pour le prêt.
- 19 novembre 1909 : inauguration de la salle de lecture.
- 11 juin 1910 : bénédiction de l'édifice et fête d'inauguration.

Toutefois, malgré la genèse longue et difficile du projet, une magnifique bibliothèque renouvelée est en train d'éclore. Le projet d'extension a toujours bénéficié d'un soutien politique et populaire important et solide. Une belle preuve de l'attachement du peuple fribourgeois à son histoire et à sa culture.

M. G.